

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 15.074

L'An deux Mille Quinze, le 21 mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 mai 2015

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 mai 2015

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par Didier QUENTIN  
M. Michel SERVIT représenté par Eva ROY  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
M. Jean-Paul CLECH représenté par Bernard GIRAUD  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

**ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE** : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29 (3 ne prennent pas part au vote)

Mme Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET  
L'ASSOCIATION « LES REGATES DE ROYAN », POUR L'ANNEE 2015  
AVENANT N°1

**RAPPORTEUR** : M. BESSON

**VOTE** : UNANIMITÉ

Par délibération n°15.055 en date du 10 avril 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 40.500 € (quarante mille cinq cents euros) à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2015.

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 11.329 € (onze mille trois cent vingt-neuf euros), pour le paiement du loyer des anneaux portuaires, portant la subvention totale à 51.829 € (cinquante et un mille huit cent vingt-neuf euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Les Régates de Royan » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention complémentaire de 11.329 € (onze mille trois cent vingt-neuf euros) à l'Association « Les Régates de Royan », portant la subvention totale à 51.829 € (cinquante et un mille huit cent vingt-neuf euros), pour l'année 2015.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Les Régates de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 mai 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS**  
**CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE**  
**ET L'ASSOCIATION « LES REGATES DE ROYAN »**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2015

D'UNE PART,

ET

L'Association « LES REGATES DE ROYAN », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 20 mars 1914, agréée comme association sportive sous le numéro 96 17 02 S par arrêté de Monsieur le Préfet de la CHARENTE-MARITIME, du 16 janvier 1996, représentée par Monsieur Jean-Bernard PRUDENCIO, son Président en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°15.055 en date du 10 avril 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 40.500 € (quarante mille cinq cents euros) à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2015.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 11.329 € (onze mille trois cent vingt-neuf euros) à *l'Association*, pour le paiement du loyer des anneaux portuaires, portant la subvention totale à 51.829 € (cinquante et un mille huit cent vingt-neuf euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 11.329 € (onze mille trois cent vingt-neuf euros) à *l'Association* pour le paiement du loyer des anneaux portuaires, portant la subvention totale à 51.829 € (cinquante et un mille huit cent vingt-neuf euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le **17 JUIN 2015**

Pour *l'Association*,  
Le Président,

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Patrick MARENGO

Jean-Bernard PRUDENCIO